

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/07/2024 - 3002 - 2014 B 00583 - 807 389 424 - 2D SYSTEMES

2014 B 00583
 D 3002 F 202407/1/2014

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
 Formulaire obligatoire (article 302 septies
 A du code général des impôts)

N°15948*05



COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		2D SYSTEME SAS		59500 DOUAI				
Adresse de l'entreprise		4120 route de Tournai		59500 DOUAI				
SIRET		8 0 7 3 8 9 4 2 4 0 0 0 2 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 0 0 9 2 0 2 3				
ACTIF				Brut				
				Amortissements-Provisions				
				Net				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016	500			
	Immobilisations corporelles*		028	030	14 216	11 663		
	Immobilisations financières * (1)		040	042	696	696		
	Total I (5)		044	048	15 412	12 163		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
		Marchandises *	060	062	26 009	26 009		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	1 050	1 050		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	127 706	127 706		
		Autres* (3)	072	074	6 281	6 281		
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	086	34 505	34 505		
	Charges constatées d'avance*		092	094	1 314	1 314		
Total II		096	098	196 865	196 865			
Total général (I + II)				110	112	212 277	12 163	200 114
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		4 000			
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		400			
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		92 990			
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136		17 856			
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		115 246			
Provisions pour risques et charges		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		20 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		10 033			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		33 931			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 3 395)		172		20 905			
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		84 869				
Total général (I + II + III)				180		200 114		
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2D SYSTEME SAS

Néant *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	3	0	0	9	2	0	2	3		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	222 500								
	Production vendue	{	biens		215	214									
			services *		217	218	93 539								
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222	
	Production immobilisée*													224	
	Subventions d'exploitation reçues													226	
	Autres produits													230	57
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232	316 096	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)													234	149 661
	Variation de stocks (marchandises)*													236	1 058
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)													238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *													240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :12.585 - immobilier :)												242	67 433
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243 1 450)												244	3 364
	Rémunérations du personnel*													250	51 535
	Charges sociales (cf. renvoi 380)													252	19 934
	Dotations aux amortissements*													254	2 270
	Dotations aux provisions													256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	28							
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260												
Total des charges d'exploitation (II)												264	295 282		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	20 815		
Produits financiers (III)				280		Charges financières (V)				294					
Produits exceptionnels (IV)												290	192		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300									
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348												
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306	3 151		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)												310	17 856		
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	17 856				314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*												316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles												318		
	Provisions non déductibles*												322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)												324	3 151	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987							342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989										
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138										
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344										
	ZFANG (44 quaterdecies)	345													
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993										
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit												346	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)												655	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)												643	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)												645	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)												647	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)												648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)												641	
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)												990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)												649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	21 007				354				
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *												356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	21 007				372				

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 2D SYSTEME SAS						Néant <input type="checkbox"/> *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	500	412		414		416	500		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 256	442		444		446	9 256		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	2 247	462	152	464		466	2 399		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 561	472		474		476	2 561		
Immobilisations financières		480	696	482		484		486	696		
TOTAL		490	15 260	492	152	494		496	15 412		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500	500	502		504		506	500	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	6 419	532	1 460	534		536	7 879	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550	655	552	569	554		556	1 223	
	Autres immobilisations corporelles		560	2 320	562	241	564		566	2 561	
TOTAL			570	9 893	572	2 270	574		576	12 163	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2D SYSTEME SAS

Néant *

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPLIA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales agences amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL		770		775						
						1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
						2				
						3				
						4				
						5				
						6				
						7				
						Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD			780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter						
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	63 208	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	38 011	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2D SYSTEME SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	316 039
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	316 039
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	57
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	57
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	162 016
Variation négative des stocks		145	1 058
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	34 598
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	28
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	197 700
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 118 396
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	118 396
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	316 039
Effectifs au sens de la CVAE *		023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 2 016 3 0 / 0 9 / 2 0 2 3
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	<input type="text" value="1"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>	<input type="text" value="4000"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

SIREN 8 0 7 3 8 9 4 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2D SYSTEME SAS

ADRESSE (voie) 4120 route de Tournai

CODE POSTAL 59500 VILLE DOUAI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produites	Informations	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL	0		
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 200 114.33 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 17 855.71 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPUS	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	500			
CORPORELLES	Terrains					
		Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		9 256			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	2 247		152	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	2 561			
		Emballages récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL	14 064		152	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés		96			
	Prêts et autres immobilisations financières		600			
		TOTAL	696			
		TOTAL GENERAL	15 260		152	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
INCORPUS	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			500	
CORPORELLES	Terrains					
		Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				9 256	
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			2 399	
		Mat. bureau, inform., mobilier			2 561	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL			14 216	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				96	
	Prêts & autres immob. financières				600	
		TOTAL			696	
		TOTAL GENERAL			15 412	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	500			500
TOTAL	500			500
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	6 419	1 460		7 879
Autres				
immobs				
corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	655	569		1 223
Matériel de transport	2 320	241		2 561
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL	9 393	2 270		11 663
TOTAL GENERAL	9 893	2 270		12 163

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

CRÉDIT-BAIL

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				
		REDEVANCES PAYÉES		
		Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages		12 025	5 493	17 518
Autres immobs. corporelles		14 323	1 665	15 988
Immobilisations en cours				
TOTAL		26 347	7 158	33 506

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages	4 578			4 578				
Autres immobs. corpor.								
Immobilisations en cours								
TOTAL	4 578			4 578				

ÉTAT DES STOCKS

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	27 066.94	26 009.20	27 066.94	26 009.20
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	27 066.94	26 009.20	27 066.94	26 009.20

ACTIF CIRCULANT

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	600		600
		Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	127 706	127 706	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfiques			
		Etat & autres coll. publiques	5 148	5 148	
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 133	1 133		
	Charges constatées d'avance	1 314	1 314		
	TOTAUX	135 901	135 301	600	
Renvois	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		1 314
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	1 314

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	20 000	20 000		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	33 931	33 931		
Personnel & comptes rattachés	426	426		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	3 628	3 628		
Etat & Impôts sur les bénéfices	3 151	3 151		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	4 953	4 953		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 404	1 404		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	3 395	3 395		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	3 948	3 948		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	74 836	74 836		

renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	432
Dettes fiscales et sociales	1 773
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 205

ENGAGEMENTS

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	4 578					4 578
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	4 578					4 578

	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	4 578					4 578

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

LES EFFECTIFS

2D SYSTEME SAS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

LES EFFECTIFS

	30/09/2023	30/09/2022
Personnel salarié :	2.00	2.00
Ingénieurs et cadres	1.00	1.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1.00	1.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

2D SYSTEMES

Société par Actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 4120 Route de Tournai
59500 DOUAI
RCS DOUAI 807 389 424

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{er} MARS 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023
--

I. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 856 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	17 856 euros
- Bénéfice distribuable :	17 856 euros
- Dividendes attribués à l'associé unique :	7 143 euros
- Le solde s'élevant à :	10 713 euros

Affecté en totalité au poste « Autres Réserves »

Le dividende est donc de 1,78.. euros par action.

La société qui assure le paiement du dividende est tenue, lors du versement, de précompter les prélèvements sociaux (actuellement 17,2 %) calculé sur le montant brut des revenus distribués et d'opérer un prélèvement forfaitaire obligatoire (actuellement 12,8 %), calculé sur le montant brut des revenus distribués.

La société qui assure le paiement doit verser, à l'administration fiscale, les sommes retenues au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

L'associé a la possibilité, lors de l'établissement de sa déclaration de revenus, d'opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Il bénéficie dans ce dernier cas de l'abattement de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

** Rappel des dividendes distribués*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

106

<i>Exercice Clos le</i>	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2022	7 143 €	-	-
30/09/2021	10 000 €	-	-
30/09/2020	8 571 €	-	-

II. DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 856 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	17 856 euros
- Bénéfice distribuable :	17 856 euros
- Dividendes attribués à l'associé unique :	7 143 euros
- Le solde s'élevant à :	10 713 euros

Affecté en totalité au poste « Autres Réserves »

Le dividende est donc de 1,78.. euros par action.

La société qui assure le paiement du dividende est tenue, lors du versement, de précompter les prélèvements sociaux (actuellement 17,2 %) calculé sur le montant brut des revenus distribués et d'opérer un prélèvement forfaitaire obligatoire (actuellement 12,8 %), calculé sur le montant brut des revenus distribués.

La société qui assure le paiement doit verser, à l'administration fiscale, les sommes retenues au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

L'associé a la possibilité, lors de l'établissement de sa déclaration de revenus, d'opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Il bénéficie dans ce dernier cas de l'abattement de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

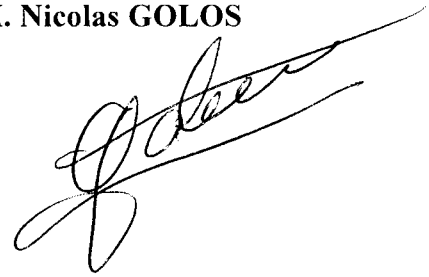
** Rappel des dividendes distribués*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

NB

<i>Exercice Clos le</i>	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2022	7 143 €	-	-
30/09/2021	10 000 €	-	-
30/09/2020	8 571 €	-	-

**Pour copie certifiée conforme
M. Nicolas GOLOS**



SAS JOEL PRUVOST

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable au capital de 45 000 euros
Inscrite au tableau de l'ordre de la région de Lille

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT

Destinataire

Nom : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

DE

DOUAI

Objet

24 MAR 2011
COURT

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint :

- les comptes annuels de la SAS 2 D Systemes pour l'exercice clos le 30/09/23
- ainsi qu'un chèque de 45,15 euros en règlement des frais.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Waziers,

Le

22/04/2011

Prud'homme

Avenue du Rivage Gayant - BP 30081 WAZIERS
59502 DOUAI CEDEX

Tél: 03 27 98 07 16 & 03 27 98 92 94 - Fax: 03 27 87 97 07

Siret 389 232 869 00013 - RCS DOUAI 92 B 241